



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

matériel médico-chirurgical

Question écrite n° 23575

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les prothèses dentaires d'importation. En effet, ces dernières coutent 60 % de moins que des prothèses d'origine française mais sont facturées au même prix final pour les patients et font l'objet d'un même forfait de remboursement par l'assurance maladie. Cela est source d'une concurrence déloyale. En conséquence, il lui demande quelles solutions le Gouvernement compte mettre en œuvre pour mettre fin à cette distorsion injuste de concurrence et notamment si l'obligation systématique de fournir au patient un certificat de conformité mentionnant l'origine de la prothèse ne serait pas un premier pas en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23575

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3664

Question retirée le : 15 avril 2014 (Fin de mandat)